Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602459-20251127-DE24112503-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de Silfiac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DU MORBIHAN
Le : 25/11/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 24 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Silfiac s'est réuni à la MAIRIE DE SILFIAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONSTANT Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2025.

Présents : M. CONSTANT Olivier, Maire, Mmes : KERDREUX Murielle, LE MANACH Frédérique, MAHO Cindy, PERRET Camille, MM : COCHEREL Christophe, COTTON Claude, ZYGKOSTIOTIS Zinon

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MODICA Amalia à M. COTTON Claude, M. MONPAS David à M. CONSTANT Olivier

A été nommée secrétaire : Mme KERDREUX Murielle

– CONTRAT NATURA 2000 -
MISE EN PLACE DE CLÔTURES FIXES POUR LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DE LA TOURBIERE COMMUNALE DE PORH CLUD

La tourbière de Porh Clud est la propriété de la commune de Silfiac. Elle abrite plusieurs habitats naturels majeurs inscrits à l'annexe I de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE). Il s'agit d'une tourbière à Molinie bleue (7120), un état dégradé des habitats tourbeux, avec en mélange des landes humides atlantiques (4020) et potentiellement une Boulaie tourbeuse au centre du site (91D0). Ces 3 habitats constituent des habitats prioritaires en termes de conservation.

Ces habitats accueillent plusieurs espèces végétales patrimoniales : les *Droseras intermedia* et *rotundifolia*, toutes deux protégées protection nationale en vertu de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur le territoire métropolitain. D'autres espèces végétales patrimoniales étaient présentes sur le site au début des années 2000, comme la Narthécie des marais, et la Grassette du Portugal, mais ont certainement souffert de la fermeture du milieu par la Molinie. Il est possible qu'elles réapparaissent, dès lors que la banque de graine sera remobilisée en ouvrant davantage le milieu.

Des échanges sont engagés depuis 2024 entre la commune de Silfiac, le département du Morbihan (dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles) et Bretagne vivante sur la mise en œuvre d'une gestion pérenne pour restaurer les habitats ouverts d'intérêt communautaire tourbeux et landicoles du site. Plusieurs actions ont été réalisées, comme les chantiers écoles et bénévoles, les interventions mécaniques de l'entreprise spécialisée Digard et les essais d'éco-pâturage abandonnés en raison de la difficulté d'enclore fiablement les parcelles avec des clôtures mobiles.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602459-20251127-DE24112503-DE

Une réunion technique a eu lieu le 23 octobre 2025 avec tous les partenaires pour discuter d'une gestion pérenne par éco-pâturage à mettre en place sur le site, les travaux mécaniques étant sur de nombreux secteurs impossibles à réaliser. Cet éco-pâturage prendrait la suite des pratiques agricoles ancestrales qui ont permis, jusqu'aux années 50, à ce milieu exceptionnel de rendre ses précieux services éco-systémiques. À cette fin, il se dégage largement des autres solutions comme la plus efficace, allégeant notablement la charge de la gestion de la tourbière pour la commune et ses partenaires. Potentiellement, 2 éleveurs locaux sont intéressés, à condition que l'espace à pâturer soit clôturé de manière à faciliter leur travail et à protéger les troupeaux efficacement des chiens de passage ou du loup, qui a été aperçu dans des communes alentours.

Loudéac communauté Bretagne Centre, en tant qu'animateur du site Natura 2000 « Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas » dont la tourbière de Porh Clud fait partie accompagne la commune de Silfiac pour la partie administrative et la gestion pratique de ce site patrimonial.

Cet accompagnement répond aux préconisations du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 Forêt de Quénécan de « *restaurer les habitats agro-pastoraux humides d'intérêt communautaire, au titre de la directive européenne Habitat Faune Flore* ».

La mise en place d'une clôture efficace et pérenne peut par conséquent être réalisée dans le cadre d'un Contrat Natura 2000, financé à 80% par la Région Bretagne et l'Europe. Ce contrat sera signé pour une durée de 2 ans et portera sur l'action suivante, listée dans l'arrêté préfectoral relatif au Contrat Natura 2000 :

1 **N03Pi** – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.

Techniquement, deux tracés sont à l'étude. Les cartes sont présentées au Conseil et annexées à la présente délibération.

Après consultation d'entreprises spécialisées et dans l'attente de leurs devis ferme et définitif, le montant maximum de ces travaux sur une durée prévisionnelle de 2 années est estimé à 20.000,00 €/TTC. Ils sont éligibles à un financement de la Région Bretagne et de l'Union Européenne (FEDER), à hauteur de 80 % : 20 % pour la Région et 60% pour l'Europe. Le reste-à-charge pour la commune serait alors au maximum de 4 000 euros.

Loudéac communauté assurera le suivi technique des travaux en lien avec les services de la Commune, maître d'ouvrage.

Il est à noter qu'une fois les aides attribuées et les travaux effectués, la commune devra régler les factures afin de percevoir les subventions. Cela revient de sa part à consentir une avance de trésorerie de 20 000 euros maximum, sur une période estimée à 6 mois maximum.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602459-20251127-DE24112503-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les intérêts écologique et patrimonial de préserver ces habitats,

Considérant que l'éco-pâturage s'avère, après les nombreux essais réalisés, le meilleur moyen de parvenir à cette fin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RÉAFFIRME l'intérêt d'engager des actions de gestion écologique sur la tourbière communale de Porh Clud,

DÉCIDE que la commune demeure maître d'ouvrage de ces opérations de gestion,

SOLLICITE *via* Loudéac communauté Bretagne Centre un contrat Natura 2000 auprès de la Région Bretagne pour finaliser la pose de clôtures pérennes permettant un éco-pâturage régulier de la tourbière et de ses abords,

APPROUVE la réalisation de ces travaux pour un montant maximum de 20 000 euros TTC, sous réserve de l'obtention d'une subvention au titre d'un Contrat Natura 2000 à hauteur de 80 % des montants engagés,

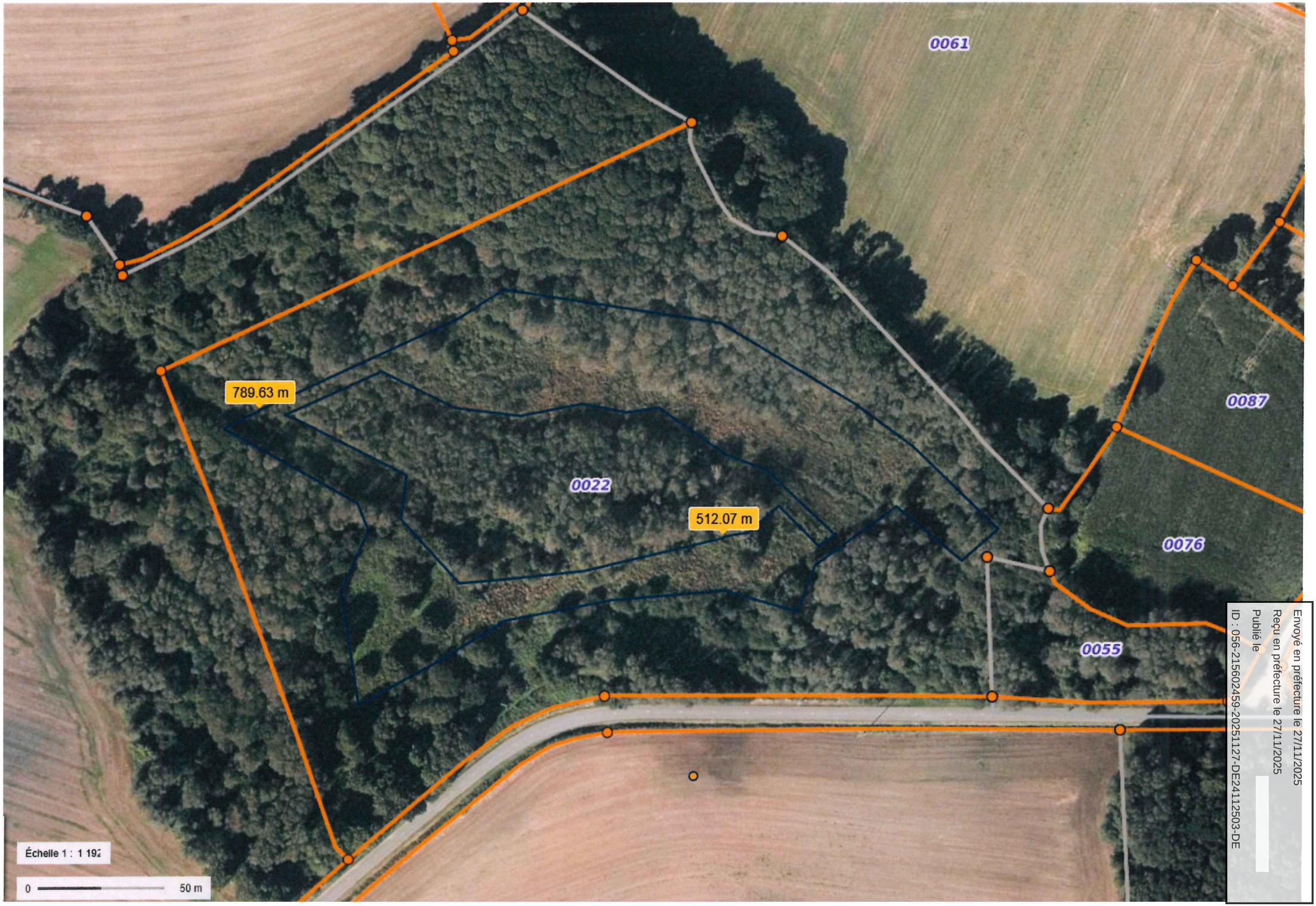
AUTORISE Monsieur le Maire à demander cette subvention au titre d'un Contrat Natura 2000 auprès de la Région Bretagne, service instructeur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action et notamment le contrat Natura 2000.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/11/2025
Le Maire
Olivier CONSTANT


0061
789.63 m
0087
0022
0076
0055
Échelle 1 : 1 192
0
50 m
Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602459-20251127-DE24112503-DE



Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602459-20251127-DE24112503-DE